

Dijon, le 06 décembre 2021

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Lutte contre le trafic et l'usage illicite de stupéfiants en Côte-d'Or : l'équivalent de plus de 112 066 € de saisies en novembre

La lutte contre le trafic de drogue mobilise chaque jour les effectifs de la police nationale, de la gendarmerie nationale, des douanes, de l'autorité judiciaire, de l'administration pénitentiaire et de tous les services de l'Etat.

En Côte-d'Or, au cours du mois de novembre, cette mobilisation a permis de soustraire à l'économie souterraine l'équivalent de **112 066 €** grâce à l'action quotidienne de l'ensemble des forces de l'ordre présentes dans le département.

Sous l'autorité de Fabien SUDRY, préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfet de la Côte-d'Or, et d'Olivier CARACOTCH procureur de la République près le tribunal judiciaire de Dijon, **113 opérations ont été menées** permettant notamment la saisie de :

- **2 kg de cannabis** (prix de revente estimé à **18 000 €**)
- **51 gr de cocaïne** (prix de revente estimé à **3 371 €**)
- **2,5 kg d'héroïne** (prix de revente estimé à **83 110 €**)
- **7 585 € en numéraire**

Par ailleurs, les douanes ont également saisi **5 kg de paracétamol**, utilisé comme produit de coupe, lors d'un contrôle sur l'autoroute A31 dans un véhicule transportant également des produits stupéfiants entre les Pays-Bas et l'Espagne.

Ces opérations ont conduit à la **mise en cause de 6 personnes**.

#### Focus : infractions à la législation sur les stupéfiants, premier état des lieux statistique 2016-2020

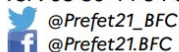
Le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) a publié pour la première fois, en novembre dernier, une étude portant sur les mises en cause liées aux infractions à la législation sur les stupéfiants. En moyenne, entre 2016 et 2020, 208 000 personnes sont mises en cause chaque année pour des infractions à la législation sur les stupéfiants : 44 000 pour des infractions de trafic, 179 000 pour des infractions d'usage et 2 000 pour d'autres infractions relatives à la législation sur les stupéfiants [...]

Vous pouvez retrouver cette étude sur :

<https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Publications/Interstats-Analyse/Infractions-a-la-legislation-sur-les-stupefiants-premier-etat-des-lieux-statistique-Interstats-Analyse-N-38>

Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté,  
Préfecture de la Côte-d'Or  
Service régional et départemental de la communication  
interministérielle

Tél : 03 80 44 64 05 / 64 44 / 64 04



[www.cote-dor.gouv.fr](http://www.cote-dor.gouv.fr)  
[www.prefectures-regions.gouv.fr/](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/)

Procureur de la République de Dijon  
Chargé de communication du Parquet  
0380704762

 @ProcureurDijon  
[chargedemission.tj-dijon@justice.fr](mailto:chargedemission.tj-dijon@justice.fr)